

***Olympiques
spéciaux***
Québec



Politique de gestion financière et budgétaire

Objectif

Cette politique a pour objectif d'assurer une gestion financière transparente, responsable et conforme aux objectifs d'Olympiques spéciaux Québec. Elle vise à garantir une utilisation efficace des ressources financières pour soutenir les activités et la mission de l'organisation.

Responsabilités financières

Le conseil d'administration, en collaboration avec la directrice générale, est responsable de la supervision des finances d'Olympiques spéciaux Québec. Les membres du personnel et les bénévoles impliqués dans la gestion financière doivent respecter les procédures et lignes directrices définies par cette politique.

Planification budgétaire

Un budget annuel est élaboré et approuvé par le conseil d'administration avant le début de chaque exercice financier. Ce budget doit refléter les priorités stratégiques de l'organisation et garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses.

Suivi et contrôle des dépenses

Des mécanismes de suivi et de contrôle sont mis en place pour surveiller les dépenses et s'assurer qu'elles sont conformes au budget approuvé. Des rapports financiers réguliers seront fournis au conseil d'administration pour assurer la transparence et la responsabilité.

Gestion des ressources

Les ressources financières d'Olympiques spéciaux Québec doivent être gérées de manière prudente et conformément à la mission de l'organisation. Toutes les dépenses doivent être justifiées et conformes aux objectifs stratégiques et aux engagements financiers de l'organisation.

Audit et conformité

Olympiques spéciaux Québec s'engage à procéder à des audits financiers annuels réalisés par un auditeur externe indépendant pour garantir la conformité avec les normes comptables et fiscales en vigueur.